

Protocole congés TB et TA



E T TGV SE



Pendant le confinement la direction de l'UP souhaite continuer les travaux concernant les protocoles congés TB et TA. Cette dernière souhaite qu'il y ai deux protocoles distincts bien qu'il n'y ai très peu de différences entre les deux. Nous en sommes à la troisième réunion sur le protocole TB, une réunion se tiendra en téléconférence le 22 avril pour celui des CRML. SUD-Rail associera bien sur des CRML à cette réunion.

Concernant le choix des fêtes de fin d'année :

- Le choix de la fête se fait via l'outil Gestcongés (plus de cahier) par ordre chronologique des poses d'absence.
- Le 25 décembre de l'année A et le 1er janvier de l'année A+1 sont figés dans Gestcongés jusqu'au 2nd lundi d'octobre de l'année A. (ceci afin que Gestcongés ne se « débloquent » pas pendant les périodes protocolaires d'été.)
- Les agents n'ayant pas eu la fête choisie sur l'année A se retrouvent prioritaires pour la fête de leur choix sur l'année suivante (A+1). La liste de ces agents est affichée par le bureau de commande en début de l'année A+1."



**Protocole
Congés
de
Lyon
Scaronne**

La direction a aussi modifié :

« Pendant les mois de juillet et aout, les repos placés sur les VE, SA DI et Lu en début et fin de périodes peuvent être déplacés pour être intégrés dans la période considérée. »

Nous avons demandé à ce qu'il n'y ait pas de GPT de 6 jours travaillés en cas de décalage de repos. Cette mesure a été acceptée par la direction de l'UP.

Si les premières modifications concernent essentiellement le choix d'une fête de fin d'année , SUD-Rail entend bien travailler sur les périodes afin de pouvoir partir du SA au SA ou du DI au DI et non du DI au VE notamment sur les périodes prioritaires

Protocole TB actuel concernant la répartition des périodes hors été :

Période	Nombre de jours associés
NOEL	8 jours (3 jours avant la fête et 2 jours après)
Jour de l'An	8 jours (2 jours avant la fête et 3 jours après)
Février S1	8 jours du DI au VE
Février S2	8 jours du DI au VE
Printemps S1	8 jours du DI au VE
Printemps S2	8 jours du DI au VE

Tableau actuel qui définit les périodes d'été.

La rotation des « grandes périodes » se fait dans l'ordre suivant :

1, 3, 4 et 2.

Les « mini périodes » commencent un DI et finissent un SA et garantissent 14 jours d'absences.

Modification applicable à partir de 2021:

« Pendant les mois de juillet et aout, les repos placés sur les VE, SA DI et Lu en début et fin de périodes peuvent être déplacés pour être intégrés dans la période considérée. »

Ce tableau est un exemple, mais il s'applique quelque que soit l'année en prenant comme référence le samedi situé entre le 26 mai et le 1^{er} juin

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
s	1	m 1	j 1	d 1	m 1	v 1
d	2	m 2	v 2	l 2	j 2	s 2
		j 3	s 3	m 3	v 3	d 3
		v 4	d 4	m 4	s 4	l 4
		s 5	l 5	j 5	d 5	m 5
		d 6	m 6	v 6	l 6	m 6
		l 7	m 7	s 7	m 7	j 7
		m 8	j 8	d 8	m 8	v 8
		m 9	v 9	l 9	j 9	s 9
		j 10	s 10	m 10	v 10	d 10
		v 11	d 11	m 11	s 11	l 11
		s 12	l 12	j 12	d 12	m 12
		d 13	m 13	v 13	l 13	m 13
		l 14	m 14	s 14	m 14	j 14
		m 15	j 15	d 15	m 15	v 15
		m 16	v 16	l 16	j 16	s 16
		j 17	s 17	m 17	v 17	d 17
		v 18	d 18	m 18	s 18	l 18
		s 19	l 19	j 19	d 19	m 19
		d 20	m 20	v 20	l 20	m 20
		l 21	m 21	s 21	m 21	j 21
		m 22	j 22	d 22	m 22	v 22
		m 23	v 23	l 23	j 23	s 23
		j 24	s 24	m 24	v 24	d 24
m	25	v 25	d 25	m 25	s 25	l 25
m	26	s 26	l 26	j 26	d 26	m 26
j	27	d 27	m 27	v 27	l 27	m 27
v	28	l 28	m 28	s 28	m 28	j 28
d	29	m 29	j 29	d 29	j 29	v 29
	30	m 30	v 30	l 30	m 30	s 30
l	31		s 31	m 31		d 31

Protocole Congés CRML :

Nous allons faire une consultation des CRML pour savoir s'ils désirent garder les spécificités de leur protocole actuel, à savoir que les périodes associées (hors été) ne sont pas les mêmes que le protocole TB.

La direction souhaite faire une étude sur une éventuelle mise en place de la pose des congés via Pacific web pour tous les ADC. Pour SUD-Rail si ce dispositif devait se mettre en place cela ne doit être en aucun cas pour diminuer les effectifs au bureau de commande / GM.

La direction va se rapprocher de l'UP Provence qui utilise déjà Pacific Web pour les absences.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions, idées, avis etc...

Vous pouvez nous joindre :

Fred Mallet : 06 11 15 34 63

Xavier Sanlaville : 06 16 69 08 26

Ou par mail : tractaction.sudrail@gmail.com



En cette période de confinement, prenez soins de vous et vos proches.

